

La lutte,

ça paye



GRÂCE À LA MOBILISATION, LES EMPLOYEURS RECULENT SUR LA GRILLE !

La FNME-CGT a pris ses responsabilités et a appelé à se mobiliser pour la défense de notre grille de salaire commune de branche.

Les employeurs sont les seuls responsables de l'installation de ce rapport de force, malgré les diverses alertes exprimées par la FNME-CGT sur les conséquences de ce projet d'accord. Ils se sont entêtés à proposer de maigres avancées, échelons 13 et 14 ; valorisation de l'astreinte pourtant déjà acquise l'an passé.

La réunion de négociation annoncée comme conclusive ce jour ne l'est plus. Les employeurs reculent, contraints par la mobilisation des salariés, et n'ont pas d'autre choix que de reporter le sujet.

La FNME-CGT est POUR une véritable évolution de la grille, mais dans l'intérêt des salariés, avec des garanties, et non en acceptant une nouvelle régression de nos acquis statutaires.

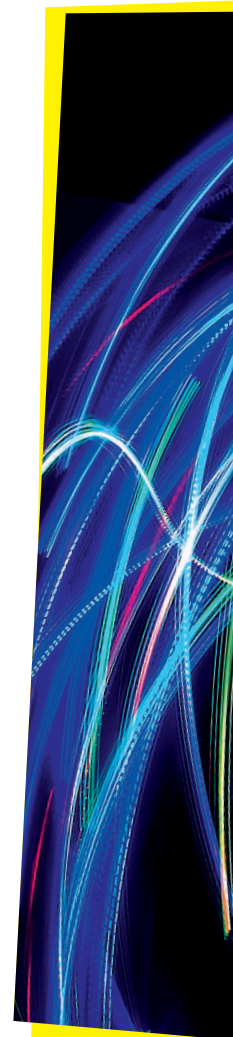
Notre grille de salaire actuelle a le mérite d'avoir des repères en matière d'évolution salariale alors que la mise en place de coefficients hiérarchiques en lieu et place des Niveaux de Rémunérations (NR) ne donnent plus cette visibilité et ne permettent plus un contrôle social efficace par les CSP.

La FNME-CGT refuse la suppression des NR, de participer à une opacité des rémunérations et à une diminution des avancements.

Les employeurs doivent revoir leur copie !

La pression sociale par la mobilisation dans les rues les 23 et 27 juin, par la participation aux élections dans les urnes les 30 juin et 7 juillet, seront un gage de victoires et d'un meilleur avenir.

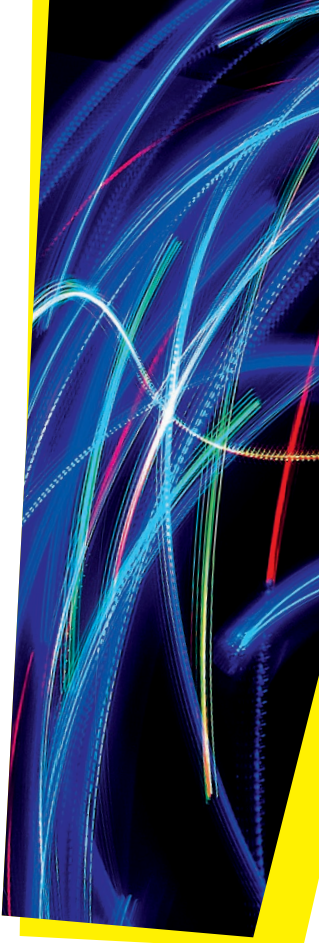
**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE
D'AVENIR
MOBILISÉS
POUR VOUS**



- Cette suppression permettrait aux employeurs d'aller encore plus loin dans l'individualisation des reconnaissances salariales en instaurant un minimum d'Augmentation Individuelle au Choix (AIC) de 1,5 %, bien loin des 2,3 % garantis aujourd'hui.

Nous exigeons une amélioration des garanties de notre grille de salaire et nos revendications restent claires. Nous demandons :

- La garantie individuelle de carrière (salaire x 2 minimum sur une carrière complète à euros constants) automaticité d'évolution salariale pour atteindre cet objectif avec contrôle social annuel via les CSP sur 5 années glissantes ;
- La garantie d'évolution de la grille par rapport à l'inflation (Échelle mobile des salaires) et minimum de grille au SMIC CGT (2 000 euros brut) ;
- La revalorisation de la grille de 9 % pour TOUS par la réactivation des échelons 1 à 3 (la valeur actuelle de l'échelon 4 devenant la valeur de l'échelon 1) ;
- Le maintien des " pas " de NR à 2,3 % minimum ;
- La garantie sur le volume d'avancement individuel à distribuer chaque année ;
- Pas de négociation sur la grille au niveau des entreprises ou des secteurs ;
- Revoir le système des majorations résidentielles ;
- L'ouverture d'une négociation sur les classifications.



**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE**

D'AVENIR



**MOBILISÉS
POUR VOUS**



Pour en savoir plus : Retrouvez toutes les propositions de la FNME-CGT pour l'intérêt général avec le Service Public de l'Énergie sur energie-servicepublic.com